



WILDAF NEWSLETTER

« AGIR POUR LES DROITS DE LA FEMME ET DE LA FILLE EN AFRIQUE »



QUI LIT NOTRE NEWSLETTER ?

Le WILDAF-AFRIQUE de l'Ouest Newsletter est destiné aux membres du WILDAF-AO des quinze pays du réseau, à nos partenaires en Afrique, en Europe et en Amérique et à tous les défenseurs (es) des Droits de la Femme et des Filles en Afrique



GiMAC : Revisiter notre histoire, façonner notre avenir »

La 7^{ème} réunion de la Campagne le Genre est mon Agenda (GiMAC) avec les Communautés Economiques Régionales (CERs) et les partenaires s'est achevée le 9 juillet 2025 à Malabo (Guinée équatoriale) avec des recommandations qui réaffirment l'urgence de faire progresser un programme de justice réparatrice sensible au genre en Afrique.

P.4



EDITO

La quête de réparations les injustices historiques ressenties par les communautés africaines et diasporiques anime depuis longtemps les débats sur la justice en Afrique et dans le monde...

P.3

APPEL A PROPOSITION DE CONTENU

Vous êtes membre du réseau WILDAF-Afrique de l'Ouest et désirez faire connaître votre association, vos activités, vos réalisations ? ou tout simplement souhaitez-vous partager une information.

Faites-nous parvenir votre texte (court ou long, peu importe ; c'est le contenu qui compte !) par courriel. La date limite de dépôt des textes pour la prochaine parution est : **1^{ER} Octobre 2025**

WILDAF-AO : Un réseau de plus de 500 organisations membres dans 15 pays d'Afrique de l'Ouest. Benin, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Liberia, Mali, Niger, Nigeria Sénégal, Togo (réseaux nationaux), Sierra Leone, Mauritanie, Gambie, Cap vert (Points focaux)

WILDAF-AO

Women in Law and Development in Africa

Bulletin Trimestriel

SOMMAIRE

Editorial	3
-CSW 69 : Vers un engagement renforcé pour l'égalité des sexes.....	4
-Mise en œuvre de la plateforme d'action de Beijing en Afrique de l'Ouest : <i>les femmes et les filles en parlent</i>	6
-Le GiMAC plaide en faveur des réparations sensibles au genre.....	9
-Mme Kafui Adjamagbo honorée à Addis-Abeba : Un Trophée qui consacre des années de lutte pour l'avancement de la femme.....	11
-Nomination d'une nouvelle coordinatrice pour le WILDAF-AO.....	12
-Les femmes du monde rural demandent plus d'équité en matière d'accès aux ressources financières : Il est temps d'agir.....	13
-L'Union Africaine a adopté la « CONVENTION DE L'UNION AFRICAINE SUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET DES FILLES.....	14
-L'OMS publie de nouvelles lignes directrices pour prévenir les grossesses chez les adolescentes et améliorer la santé des filles.....	15
-RDC : le viol d'enfants atteint des proportions inégalées, selon l'UNICEF.....	16

WILDAF AFRIQUE DE L'OUEST

Newsletter

Ont participé à la rédaction de ce numéro :

Nicole DAGAWA (Assistante Communication)

Toute reproduction, à but non commercial, des informations rédigées par WILDAF- Afrique de l'Ouest est autorisée, à condition que WILDAF-Afrique de l'Ouest soit mentionnée comme source pour toutes contributions dont il est auteur.

Pour tous renseignements, contactez WILDAF-AO :

Tel: (228) 22 61-26-79

Cel: (228) 92 47 90 00

Email :

wildaf@wildaf-ao.org

Publiée avec l'appui financier des partenaires de WILDAF-AO

Chaque 8 mars, le monde célèbre la Journée Internationale des droits des Femmes (JIF). Ladite journée constitue un point de ralliement de femmes d'horizon divers. A l'instar du thème retenu pour la JIF 2025, ces femmes revendiquent : « **Pour TOUTES les femmes et les filles : droits, égalité et autonomisation** ».

Le thème de la JIF 2025, appelle le monde à plus d'action pour la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles. Il fait en outre écho à [la 69^e session annuelle de la Commission de la condition de la femme \(CSW69\)](#) qui en 2025, célèbre le 30^e anniversaire de la [Déclaration et du Programme d'action de Beijing](#), qui est considéré comme le principal document de politique mondiale en matière d'égalité des sexes.

Adoptés en 1995 par 189 États lors de la 4^{ème} Conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue à Beijing (Chine), la [Déclaration et du Programme d'Action de Beijing](#) est un projet avant-gardiste pour parvenir à l'égalité de droits entre les hommes et les femmes. Cet instrument privilégie l'action. Pour ce faire, il a fixé des objectifs et des actions stratégiques dans 12 domaines de préoccupations pour l'autonomisation de la femme et la réalisation de l'égalité des sexes. Ces domaines sont entre autres [Femmes et pauvreté](#), [Femmes et santé](#), [Violence à l'égard des femmes](#), [Femmes et conflits armés](#), [Femmes et économie](#) et bien d'autres questions.

Trente après Beijing, qu'avons-nous fait pour améliorer les conditions de vie de l'autre moitié de la planète ?

C'est à cette question, que devait répondre chaque acteur à la [69^e session annuelle de la Commission de la condition de la femme \(CSW69\)](#). La session a dressé un bilan des actions mises en œuvre à divers niveaux pour faire avancer les 12 domaines de préoccupations du Programme d'Action de Beijing. Elle a également permis d'identifier les défis qui affectent sa mise en œuvre.

L'évaluation globale dresse un tableau mitigé. Elle indique que des avancées ont été réalisées en matière de droits des femmes et des filles et d'égalité de genre. Toutefois, leur progression est lente et les avancées enregistrées sont en recul.

A cet propos, en 2022, un rapport de ONU-Femmes sur les ODD intitulé « [Les progrès vers la réalisation des Objectifs de développement durable \(ODD\) : la situation sur le genre en 2022](#) » soulignait qu'au rythme où évolue la situation actuelle, **il faudrait 300 ans pour atteindre une égalité réelle à l'échelle mondiale.**

En 2024, un autre [rapport de ONU Femmes](#) a confirmé cette régression. Il indique que les droits des femmes ont reculé dans 1 pays sur 4.

Certes les données montrent que de nombreux pays ont réalisé d'importantes avancées en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

Toutefois, le rapport fait mention de la persistante des inégalités.

Il fait remarquer que « La discrimination fondée sur le genre demeure profondément enracinée dans les économies et les sociétés, imposant des contraintes persistantes sur les droits et les aspirations des femmes et des filles ».

Selon les données, [Depuis 20 ans, les disparités entre femmes et hommes en matière](#) de participation au marché du travail restent inchangées.

[Près de 10 % des femmes et des filles dans le monde continuent à vivre dans l'extrême pauvreté : 158,3 millions de femmes et de filles supplémentaires](#) pourraient basculer dans la pauvreté d'ici 2050 ...

En d'autres mots, trente (30) ans après la 4^{ème} conférence mondiale sur les femmes, les progrès en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles restent mitigés.

Pire encore, les avancées enregistrées se voient opposer des reculs face aux nouvelles menaces.

Que faire face à ces défis, quand on sait que l'égalité des sexes si elle est réalisée profite à tous les individus ?

Redoubler d'efforts devient un impératif. Pour préserver les acquis et engranger de nouvelles avancées. Il est aujourd'hui important de mener des actions urgentes, concrètes et audacieuses afin de garantir un avenir plus égalitaire pour les 4 milliards de femmes et filles dans le monde.

La 69^{ème} session a été par conséquent pour les Etats l'occasion de renouveler les engagements en faveur des droits des femmes et de l'égalité de genre.

Comme l'a déclaré Antonio Guterres, le Secrétaire général des Nations Unies : Le monde doit rester « **fermes pour faire des droits, de l'égalité et de l'autonomisation une réalité pour toutes les femmes et les filles, pour tout le monde et partout** ».

Pour ce faire, toutes les parties prenantes à l'échelle mondiale, doivent mettre en place et intensifier des actions « audacieuses et courageuses » pour promouvoir et protéger les droits, la dignité et le leadership de l'autre moitié de la planète.

A la 69^{ème} session, les divers acteurs en étaient conscients, ce qui a débouché sur une déclaration politique claire.

Ce numéro de notre newsletter est largement consacré à ce grand événement qu'est la CSW69.

Il rend compte en outre d'un certain nombre d'actions menées par le WiLDAF-AO sur d'autres thématiques et finit par la rubrique « Nouvelles du monde ».

Bonne lecture !

CSW 69 : Vers un engagement renforcé pour l'égalité des sexes



La 69^{ème} session de la [Commission de la condition de la femme \(CSW\)](#), s'est achevée le vendredi 21 mars 2025 au siège des Nations Unies à New York sur une [déclaration politique](#) claire constituant un engagement et un défi pour la communauté internationale.

Démarré le 10 mars 2025, le plus grand rassemblement des Nations Unies sur les droits des femmes et l'égalité des sexes a regroupé un total de plus de 13000 participants, 186 États membres représentés, dont un vice-président, 3 vice-premiers ministres et 97 ministres et plus de 5 845 représentants d'ONG. Avec 283 événements parallèles organisés souvent sous l'égide d'États membres, la 69^{ème} session de la CSW est parvenue à un [déclaration politique](#).

La [déclaration politique](#) « affirme que l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles sont essentielles au développement durable et à la réalisation de notre engagement à ne laisser personne de côté ».

Elle reconnaît que « 30 ans après la quatrième conférence mondiale sur les femmes, aucun pays n'a pleinement réalisé l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles ».

Elle souligne par ailleurs, que des lacunes et des obstacles majeurs subsistent dans l'ensemble des progrès accomplis dans le respect des engagements pris dans les 12 domaines critiques du Programme d'Action de Beijing ».

Des progrès « significatifs » ...

Bien que les données soient mitigées sur l'avancement des droits des femmes et des filles, la déclaration reconnaît toutefois des progrès accomplis en la matière.

A ce propos, à l'ouverture de la 69^{ème} session, le Président de l'Assemblée Générale M Philemon Yang a salué les progrès selon lui « significatifs » enregistrés au fil des décennies.

Il a reconnu que davantage de pays disposent notamment de lois visant à promouvoir l'égalité des sexes, à sanctionner la violence à l'égard des femmes et à lutter contre la discrimination.

Sur le plan politique, M. Yang a noté que, même si la parité totale reste difficile à atteindre, il y a désormais beaucoup plus de femmes parlementaires.

En 30 ans, leur proportion est ainsi passée de 11 à 20% à l'échelle mondiale. Davantage de filles sont également scolarisées qu'en 1995. Ces avancées quoique positives, sont insuffisantes a-t-il fait remarquer.

Des avancées « en recul »

Trente après la déclaration et la plateforme d'Action de Beijing, « les progrès difficilement réalisés sont en recul » indique la dernière édition du rapport de ONU-FEMMES intitulé [Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable : Gros plan sur l'égalité des sexes 2024](#).

Le rapport constate que le monde ne respecte toujours pas ses engagements à l'égard des femmes et des filles. Il met en garde qu'« au rythme actuel, il faudra **137 ans** pour sortir toutes les femmes de l'extrême pauvreté et **68 ans** pour mettre fin au mariage des enfants ».

Un autre rapport de ONU Femmes « [Le point sur le droit des femmes, 30 ans après Beijing](#) », publié en amont de la 50^e Journée internationale des femmes (8 mars 2025), montre qu'en 2024, près d'un quart des gouvernements du monde entier faisaient état d'un recul des droits des femmes.

Les rapports révèlent, sans nul doute que les droits des femmes sont confrontés à de nouveaux défis.

En effet, la pandémie de la COVID 19, les crises humanitaires et conflits, les inégalités structurelles persistantes, les changements climatiques, l'affaiblissement des institutions démocratiques et le manque de volonté politique, la diminution des ressources financières allouées aux programmes et institutions consacrées au soutien et à la protection des femmes sont autant de facteurs qui menacent la réalisation des droits des femmes et des filles.

La CSW, un événement annuel capital pour les droits des femmes dans le monde

Ces nouvelles menaces constituent non seulement des facteurs de recul mais également des obstacles pour engranger des avancées significatives en matière de droits des femmes.

A ce sujet, le Secrétaire général de l'ONU, [António Guterres](#), a fait constater que : « Nous avons toujours su que cela ne se ferait pas du jour au lendemain, ni même au bout de plusieurs années », « Mais trois décennies plus tard, cette promesse semble plus lointaine que nous n'aurions jamais pu l'imaginer ».

En effet, 30 ans après, la conférence mondiale sur les femmes de 1995, les avancées sur les droits des femmes restent un rêve lointain. Le constat est que le recul des droits des femmes est une réalité alarmante, nécessitant une action urgente pour inverser cette tendance et garantir l'égalité des sexes.



La 69^{ème} session de la CSW ou « Beijing +30 » a permis aux États membres, aux institutions internationales et aux organisations de la société civile d'évaluer de manière critique les progrès réalisés sur les engagements existants. L'événement a été aussi l'occasion de mettre en évidence les défis actuels et d'identifier les priorités pour les actions futures. Au terme des travaux et comme c'est le cas tous les cinq ans la commission a adopté **deux documents** :

-une [déclaration politique](#) sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing, trente ans après leur adoption et

-un [programme de travail pluriannuel](#) (MULTI-YEAR PROGRAMME OF WORK (MYPOW)) qui offre une vue d'ensemble des principaux résultats et des prochaines étapes stratégiques. Ce programme a déterminé les thèmes des travaux des quatre prochaines sessions.

La [déclaration politique](#), adoptée constitue à la fois un engagement et un défi. Elle exige de la communauté internationale de :

- faire progresser l'agenda des femmes, de la paix et de la sécurité en finançant les plans d'action nationaux ;
- lutter contre la violence sexiste sous toutes ses formes, des menaces en ligne aux violences sexuelles dans les conflits
- garantir la participation égale des femmes à la prise de décision ;
- investir dans l'éducation, les STIM (Sciences, la Technologie, l'Ingénierie, et les Mathématiques) et l'inclusion numérique ;
- renforcer notre engagement en faveur des droits de l'homme en s'attaquant aux formes de discrimination qui se recoupent ;
- mettre en œuvre des politiques concrètes en matière de soins et de protection sociale ;
- responsabiliser les uns et les autres, en veillant à ce que les financements et les données permettent de réaliser de réels progrès en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

La déclaration réaffirme en outre l'engagement commun en faveur de la revitalisation de la CSW, du Pacte pour l'avenir et du plan d'accélération de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'échelle du système.

Elle appelle à la nomination de femmes aux futurs postes de direction des Nations unies, au poste de secrétaire général et à celui de président de l'Assemblée générale.

Elle réaffirme la détermination des parties prenantes à appliquer de manière intégrale, effective et accélérée la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, les documents finaux de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et les déclarations de la Commission de la condition de la femme.

S'agissant du [programme de travail pluriannuel](#), il constitue la nouvelle feuille de route de la Commission sur la condition de la femme. Le programme a retenu les thèmes prioritaires et thèmes d'évaluation suivants pour les quatre prochaines années (2026-2029).

-Soixante-dixième session (CSW 70) (2026) :

- **Thème prioritaire** : Garantir et renforcer l'accès de toutes les femmes et de toutes les filles à la justice, notamment en promouvant des systèmes juridiques inclusifs et équitables, en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en s'attaquant aux obstacles structurels ;
- **Thème de l'évaluation** : Participation pleine et effective des femmes à la prise de décisions dans la sphère publique et élimination de la violence, en vue d'atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles (conclusions concertées de la soixante-cinquième session) ;

– Soixante et onzième session (CSW 71) (2027) :

- **Thème prioritaire** : Accélérer la réalisation de l'égalité des genres et l'avancement de toutes les femmes et de toutes les filles dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
- **Thème de l'évaluation** : Réalisation de l'égalité des genres et avancement de toutes les femmes et de toutes les filles dans le contexte des politiques et programmes relatifs aux changements climatiques et à la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophes (conclusions concertées de la soixante-sixième session) ;

-Soixante-douzième session (CSW 72) (2028) :

- **Thème prioritaire** : Reconnaître et renforcer les systèmes de soins et de soutien pour assurer l'égalité des genres et l'avancement de toutes les femmes et de toutes les filles ;
- **Thème de l'évaluation** : Innovation et évolution technologique, et éducation à l'ère du numérique aux fins de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles (conclusions concertées de la soixante-septième session) ;

-Soixante-treizième session (2029) (CSW 73) :

- **Thème prioritaire** : Les femmes et les filles dans les situations d'urgence humanitaire : promouvoir la participation et le leadership des femmes et assurer l'égalité des genres et l'avancement de toutes les femmes et de toutes les filles dans ce contexte ;
- **Thème de l'évaluation** : Accélération de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles par la lutte contre la pauvreté, le renforcement des institutions et un financement tenant compte des questions de genre (conclusions concertées de la soixante-huitième session).

Par ailleurs, le programme prie la Commission d'examiner, à sa 71^{ème} (2027), la meilleure façon de profiter de l'année 2030, année du trente-cinquième anniversaire de la 4^{ème} Conférence mondiale sur les femmes afin d'accélérer la réalisation de l'égalité des genres et l'avancement de toutes les femmes et de toutes les filles.

Service Communication
WILDAF-AO

Mise en œuvre de la plateforme d'action de Beijing en Afrique de l'Ouest : les femmes et les filles en parlent



Le 14 mars 2025, le WILDAF-AO a organisé un panel au siège de la Francophonie à New York, sur le thème : « *Mise en œuvre de la plateforme d'action de Beijing en Afrique de l'Ouest : où en sommes-nous et quelles perspectives pour transformer la vie des femmes et filles d'Afrique de l'ouest ?* » **Les femmes et les filles en parlent !**

La rencontre s'est achevée sur des recommandations formulées à l'adresse de divers acteurs.



Chaque année, en marge de la session annuelle de la Commission de la Condition de la Femme (*Commission on the Status of Women* (CSW), les organisations de la société civile organisent des centaines d'événements parallèles. Ces rencontres sont des occasions pour partager des informations, aborder des enjeux liés aux droits des femmes, analyser les meilleures stratégies pour y répondre et pour mener des actions de plaidoyer en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles.



C'est dans ce contexte que le WiLDAF-AO a organisé, le 14 mars de 2025, un panel hybride au siège de la francophonie à New York, sur le thème susmentionné. L'objectif de cette rencontre était de porter la voix des femmes de la sous-région et de contribuer à orienter les actions futures de la communauté internationale en faveur de la promotion des droits des femmes en Afrique.

Ce panel a réuni environ 80 participants, comprenant des partenaires techniques et financiers ainsi que des représentantes de la société civile ouest africains. Il a offert l'opportunité de présenter les résultats d'une enquête d'évaluation menée à l'occasion des 30 ans de mise en œuvre de la Plateforme d'Action de Beijing en Afrique de l'Ouest. Cette évaluation conduite auprès d'organisations de femmes agricultrices, d'organisations de jeunes ainsi que de représentants des autorités traditionnelles et religieuses dans neuf pays d'Afrique de l'Ouest (à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo), a mis en évidence des résultats mitigés.

Ces résultats ont révélé des avancées significatives dans plusieurs domaines notamment les droits humains, la lutte contre les violences à l'égard des femmes et des filles, l'autonomisation économique, l'éducation, la formation, ainsi que la participation des femmes aux processus de prise de décision. Cependant, ces progrès n'ont pas été équitablement répartis : toutes les femmes et les filles et toutes les communautés n'en ont pas pleinement bénéficié. Le manque de communication a été identifié comme un obstacle majeur, limitant la diffusion, l'appropriation et la jouissance effective de ces acquis.

Par ailleurs, les résultats indiquent que certains domaines prioritaires nécessitent une attention particulière pour progresser dans la défense des droits des femmes.

Parmi ceux-ci figurent l'environnement, la santé, les médias, les mécanismes institutionnels de promotion des femmes et des filles...

L'analyse des résultats a permis de dégager des recommandations, formulées à plusieurs niveaux.

En ce qui concerne les Etats, les recommandations suivantes ont été formulées :

- Mettre en place des programmes éducatifs et de formation professionnelle répondant aux besoins du marché de l'emploi ;
- Revoir les programmes de micro financement pour favoriser l'entrepreneuriat féminin, en offrant des formations et un soutien adapté aux initiatives économiques des femmes ;
- Adopter des mesures législatives garantissant une représentation paritaire des femmes et des hommes dans les instances de prise de décisions ;
- Renforcer les mécanismes de dénonciation, de protection et de prise en charge des femmes et des filles victimes de violences domestiques, de mariages d'enfants et de mariages forcés ainsi que de traite humaine.



En ce qui concerne la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les recommandations sont les suivantes :

- Veiller à l'harmonisation des législations nationales avec les engagements internationaux,
 - Encourager les réformes législatives afin de promouvoir les droits fondamentaux des femmes et des filles.
- Aux organisations de défense de droits des femmes, il a été recommandé de :**
- Mettre en place des programmes multidimensionnels à long terme pour renforcer les capacités des communautés et des organisations de base (telles que les coopératives)



sur les mécanismes et stratégies de suivi des politiques publiques, afin d'assurer la redevabilité des Etats ;

- Cibler les communautés rurales afin de réduire les disparités entre les femmes des zones rurales et celles des zones urbaines ;

- Promouvoir la connaissance des instruments juridiques et des cadres politiques existants en assurant leur vulgarisation.

En ce qui concerne les autorités traditionnelles et religieuses, les enquêtés recommandent de :

- Mettre en place des programmes d'enseignement ou de sensibilisation sur les textes sacrés et des récits traditionnels mettant en valeur la femme ;

- Promouvoir l'égalité des sexes ;

- Valoriser les figures féminines positives dans l'histoire religieuse et traditionnelle pour inspirer le changement.

Les échanges qui ont suivi la présentation des résultats ont également permis d'aborder d'autres questions émergentes, telles que la recherche de nouvelles sources de financement face aux évolutions récentes du financement des ONG.

Un autre sujet majeur abordé a été les défis auxquels sont confrontés les femmes et les jeunes dans les industries extractives notamment dans les pays en crise au Sahel (Mali, Burkina-Faso, Niger etc.).

Il a été retenu à l'issue du panel que, bien que des progrès aient été réalisés, de nombreux défis demeurent pour les femmes et les filles. Les participantes ont été encouragées à se soutenir mutuellement et à avancer ensemble pour instaurer la justice et l'équité en faveur des femmes

**Service Communication
WiLDAF-AO**



Le GiMAC plaide pour des réparations sensibles au genre



En prélude au 38ème Sommet des Chefs d'Etat et du gouvernement de l'Union Africaine (UA), la Campagne le Genre est Mon Agenda, a organisé du 6 au 9 février 2025 à Addis Ababa, (Ethiopie), la 41ème Réunion consultative des OSC sur l'intégration de la dimension de genre dans l'Union Africaine et ses États membres. La session a regroupé plus de 300 participants issus de divers horizons.

Le thème de la session était « **Faire avancer l'agenda pour la justice et les réparations pour les femmes et les filles africaines** ».

Le thème fait écho au thème annuel de l'UA : « **Justice pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine par le biais de réparations** » qui aborde les injustices historiques et les frustrations persistantes ressenties par les communautés africaines et diasporiques à travers le monde. L'Union Africaine se fixe pour objectif de revitaliser les discussions internationales concernant les réparations, en plaidant pour que les États concernés prennent des mesures concrètes.

Explorant les enjeux de justice et de réparations, ainsi que le rôle des femmes africaines dans ces dynamiques, le GiMAC a aligné son thème sur celui de l'Union Africaine. L'objectif était de fournir à la société civile, une plateforme pour élaborer des stratégies et s'assurer que l'ensemble du processus de réparation soit sensible au genre.

En outre, que les plans de réparation prennent en compte les inégalités entre les sexes et contribuent à la justice pour tous/toutes.

Les travaux de la session ont par conséquent abordé diverses thématiques telles que

- Justice et réparations pour les femmes et les filles africaines
- Rôle des femmes dans la paix et la sécurité
- Plaidoyer et engagement des OSC
- Éducation, santé et autonomisation des femmes...



Le WIDAF-AO, était représenté à la rencontre par Mme **Kafui Kuwonu** l'ancienne chargée de programme en chef, Mme Antoinette **Mbrou**, la nouvelle Coordinatrice du réseau et Mme **Kafui Adjamagbo Johnson**, la Coordinatrice sortante.



En tant que membre du groupe thématique sur les droits de l'homme, WIDAF-AO et l'ACDHRS (The African Centre for Democracy and Human Rights Studies), ont modéré la 4^e session, consacrée aux réparations et aux droits fonciers.

Ladite session a exploré le lien entre la restitution des terres et la justice réparatrice en soulignant son rôle clé dans la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

NOUVELLES DU RESEAU

Les échanges ont porté sur les points suivants :

- L'impact du colonialisme sur la propriété foncière en Afrique
- Les conséquences des injustices foncières sur les femmes africaines
- Le rôle des systèmes fonciers traditionnels dans la protection des droits des femmes
- Les stratégies pour lutter contre l'accaparement des terres et
- Les exemples réussis de restitution des terres en faveur des femmes

L'évènement a en outre mis en avant des initiatives phares de l'Union Africaine. Ce sont l'initiative **1 Million Next Level**, l'Initiative pour l'inclusion économique et financière des femmes et des jeunes (WYFEI) 2030 et la **Convention de l'Union africaine sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles** (AUC EVAWG).

Ces initiatives s'attaquent aux injustices systémiques telles que l'exclusion économique, l'accès limité à l'éducation et la violence fondée sur le genre.

Elles dotent les femmes et les filles africaines des outils nécessaires pour devenir des agents du changement. Les échanges ont montré leur rôle essentiel dans la promotion de la justice et des réparations pour les femmes et les filles africaines.

Au terme de la rencontre, les participants ont identifié des axes d'action à soumettre à l'Union Africaine et à ses États membres : Ce sont

1. Inclusion des femmes dans les processus de justice et de réparation
2. Ratification et mise en œuvre effective de la CEVANG, en lien avec le Protocole de Maputo
3. Réformes économiques et financières pour lutter contre l'évasion fiscale et les flux financiers illicite
4. Mise en œuvre de la Politique de justice transitionnelle de l'UA et financement du Fonds de justice transitionnelle
5. Renforcement des services publics pour alléger le travail non rémunéré des femmes et améliorer l'accès à la santé
6. Réforme des systèmes éducatifs pour intégrer l'histoire africaine et promouvoir l'égalité des genres
7. Valorisation des contributions historiques des femmes africaines par des initiatives de commémoration
8. Lutte contre la dépossession foncière et promotion de l'égalité dans l'accès à la propriété

La 41^{ème} session du GiMAC a été l'occasion de célébrer quatre figures influentes du plaidoyer pour les droits des femmes. Notamment



Son excellence Dr. Monique Nsanzabaganwa,
Vice-Présidente de la Commission de l'Union africaine



Son Excellence Bineta Diop,
Envoyée spéciale de la commission de l'[Union africaine](#) pour les femmes, la
paix et la sécurité



Ms. Chido Cleopatra Mpemba,
Envoyée de la Commission de l'Union africaine pour la jeunesse



Dr Kafui Adjamagbo-Johnson
Coordinatrice du WILDAF-AO, Bureau Sous-Régional pour l'Afrique de l'ouest

NOUVELLES DU RESEAU

Kafui Adjamagbo honorée à Addis-Abeba : Un Trophée qui consacre des années de lutte pour promotion des droits de la femme



Madame **Kafui Adjamagbo Johnson**, figure emblématique du combat pour les droits des femmes en Afrique, a été élevée au rang de « Femme Africaine Pionnière » le vendredi 7 février 2025 à Addis-Abeba, en Éthiopie.

Cette distinction lui a été décernée lors de la 41^e session de la Campagne le Genre est mon agenda « Gender Is My Agenda Campaign (GiMAC) », en reconnaissance de son engagement exceptionnel en faveur de la promotion des droits des femmes et des filles y compris leur autonomisation et du développement du continent.

Titulaire d'un doctorat en droit privé, Mme Kafui Adjamagbo Johnson est députée à l'Assemblée nationale togolaise. Elle est militante des droits humains et leader politique. Son combat pour la justice et l'égalité entre les hommes et les femmes, l'a menée sur plusieurs fronts.

Mme Kafui Adjamagbo Johnson a été la Coordinatrice du réseau Women in Law and Development in Africa-Afrique de l'Ouest (WILDAF-AO), une organisation panafricaine de premier plan dans la promotion et la défense des droits des femmes. Elle a dirigé le réseau d'avril 1997 à février 2025. Sous sa conduite, le WILDAF-AO a conduit des projets d'envergure régionale et sous régionale portant sur diverses thématiques.

En tant que Coordinatrice du WILDAF-AO, le réseau a joué un rôle important dans l'élaboration, l'adoption, l'entrée en vigueur et la ratification du Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme relatif aux Droits des Femmes en Afrique (Protocole de Maputo), un texte juridique révolutionnaire pour la protection des droits des femmes en Afrique.

Par son savoir-faire, la Coordinatrice a joué un rôle clé dans l'adoption de nombreuses réformes juridiques pour l'égalité des sexes. Elle est également l'un des membres fondateurs du réseau GiMAC, démontrant ainsi son engagement de longue date pour l'avancement des droits des femmes et des filles sur le continent.

En politique, Mme Adjamagbo s'est imposée comme une figure incontournable. Seule femme chef de parti au Togo, elle est la Secrétaire générale de la Convention Démocratique des Peuples Africains (CDPA).

En 2010, son engagement l'a également conduite à être la première femme candidate à une élection présidentielle au Togo, un fait marquant dans l'histoire politique du pays.

Le GiMAC à travers cette distinction reconnaît son leadership, sa force, son influence et son engagement audacieux en faveur des droits humains et plus spécifiquement, des droits humains des femmes et des filles y compris son rôle dans la promotion de la participation politique des femmes africaines.

Cette reconnaissance internationale consacre une carrière dédiée à la justice, à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des filles africaines.

En recevant ce prix, Mme Adjamagbo Johnson rejoint le cercle restreint des femmes africaines dont le travail et l'influence dépassent les frontières nationales pour impacter l'ensemble du continent.



Ce trophée vient saluer des décennies de combat pour un avenir plus inclusif et égalitaire dans le monde et spécialement en Afrique.

Bravo ! à l'infatigable Kafui Adjamagbo Johnson pour ces années d'engagement en faveur de l'épanouissement de la femme et de la fille en Afrique.

**Service Communication
WILDAF-AO**

NOUVELLES DU RESEAU

NOMINATION D'UNE NOUVELLE COORDINATRICE POUR LE WILDAF-AO



Le Conseil d'Administration du Réseau Women in Law and Development in Africa - Afrique de l'Ouest (WiLDAF-AO) a le plaisir d'annoncer la nomination de Madame Antoinette Yawavi MBROU en tant que Coordinatrice du Bureau Sous-Régional pour l'Afrique de l'Ouest, conformément à sa décision N° 0143/KAJ/KAA/W-AO/2025.

Elle succède ainsi à Madame Brigitte Kafui Adjamagbo-Johnson, que le réseau remercie chaleureusement pour ses nombreuses années d'engagement et de dévouement dans la promotion des droits des femmes et pour avoir contribué au renforcement de WiLDAF-AO en tant qu'organisation phare en matière de droits des femmes en Afrique. Le réseau lui adresse ses meilleurs vœux pour la suite de son parcours.

Dans ses nouvelles fonctions, Madame MBROU aura pour mission de :

- Promouvoir et développer le réseau dans la région ouest-africaine ;
- Représenter WiLDAF-AO auprès des autorités gouvernementales de la sous-région et des autres partenaires du réseau ;
- Superviser et coordonner les actions du réseau en Afrique de l'Ouest ;
- S'assurer que les préoccupations des femmes ouest-africaines sont intégrées dans les orientations stratégiques du réseau ;
- Coordonner et diriger la mise en œuvre des politiques et des plans du réseau ;
- Organiser la recherche de ressources nécessaires aux actions du réseau.

Madame MBROU est titulaire d'une maîtrise en droit public et a suivi plusieurs formations certifiantes en lien avec ses fonctions. Elle possède une expertise avérée dans les droits des femmes et un solide savoir-faire pour œuvrer à la réalisation de ces droits dans le cadre du mandat de WiLDAF-AO.

Avant sa nomination, Madame MBROU a mis ses compétences au service de diverses institutions telles que le Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN), où elle a contribué pendant 10 ans à la mise en œuvre des recommandations et du programme de réparation de la Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR) du Togo grâce à son expertise en justice transitionnelle. Elle a également été membre puis présidente du Conseil d'Administration de WANEP (West Africa Network for Peacebuilding), où, malgré les défis posés par la pandémie de COVID-19, elle a efficacement coordonné la mobilisation des ressources et renforcé cette organisation régionale de référence en matière de paix et de sécurité.

De plus, Madame MBROU possède une vaste expérience en matière de formation, qu'elle dispense depuis près de 20 ans au profit des organisations de la société civile de l'Afrique de l'Ouest, en collaboration avec le West Africa Civil Society Institute (WACSI), un organisme sous-régional de renforcement des capacités des organisations de la société civile. Parfaitement bilingue, elle pourra ainsi s'intégrer rapidement et efficacement au sein de WiLDAF-AO.



Madame MBROU a officiellement pris ses fonctions le 15 janvier 2025.

Le réseau WiLDAF-AO se réjouit de l'accueillir au sein de sa famille et compte sur le soutien chaleureux de tous ses partenaires pour lui faciliter une intégration rapide et réussie.

Madame MBROU, nous vous souhaitons un grand succès dans vos nouvelles fonctions !

**Service Communication
WiLDAF-AO**

Les femmes du monde rural demandent plus d'équité en matière d'accès aux ressources financières : Il est temps d'agir



Le 27 février 2025 dernier, le dialogue politique organisé à Lomé par le WILDAF-AO et portant sur la problématique de l'accès des femmes du secteur agricole aux ressources financières en Afrique de l'Ouest, s'est achevé sur une note optimiste. Les participants ont formulé des recommandations à l'attention des institutions financières, des États, ainsi que de la société civile, en vue d'améliorer l'accès des femmes rurales au crédit.



L'événement a rassemblé une quarantaine de participants. Il avait pour objectif de créer un espace d'échanges entre les différentes parties prenantes : représentants de l'État, institutions financières privées, agricultrices et organisations de la société civile. Cette rencontre a permis de faire un état des lieux, d'analyser les problèmes soulevés par les agricultrices elles-mêmes, et d'identifier des opportunités pour proposer des solutions adaptées.

Au terme des échanges, les participants ont conclu que l'accès des femmes aux ressources financières peut être considérablement amélioré.

Une série de recommandations surtout à l'endroit des institutions financières et la société civile, a été identifiée pour adapter les programmes aux réalités des femmes et faire avancer la question de l'accès au financement pour les femmes rurales.

Pour les institutions financières, les recommandations étaient principalement de :

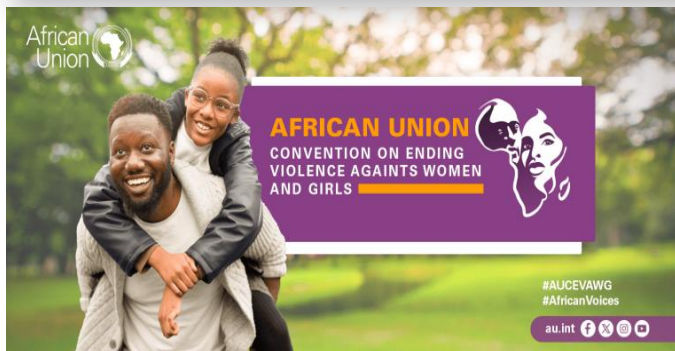
- Veiller à rendre l'information sur l'accès aux ressources financières accessible à toutes les catégories sociales, y compris les femmes agricultrices ;
 - Adapter les produits financiers aux spécificités du secteur agricole, en prenant en compte la saisonnalité, les conditions climatiques et les besoins des femmes ;
 - Réduire les taux d'intérêt des institutions financières décentralisées ainsi que des banques classiques ;
 - Consulter les structures représentatives des agricultrices (OP/OSC) dans l'élaboration et l'opérationnalisation de la stratégie régionale d'inclusion financière dans l'espace UEMOA.
- Quant aux organisations de la société civile, elles devront :
- S'engager à accompagner la formalisation, la structuration et l'identification des femmes agricultrices ainsi que les femmes des autres secteurs économiques ;
 - Soutenir les femmes dans la gestion et la gouvernance financière de leurs activités économiques et de leurs structures ;
 - Renforcer les initiatives de plaidoyer auprès de la BCEAO et des autres banques classiques pour la réduction des taux d'intérêt ;
 - Plaider auprès des États pour la mise en place et l'opérationnalisation d'un fonds destiné au développement des activités économiques des femmes ;
 - Encourager la mobilisation de fonds sociaux auprès du secteur privé pour soutenir les activités économiques des femmes.

Les femmes du monde rural demandent plus d'équité en matière d'accès aux ressources financières. Il est temps d'agir.



Service Communication
WILDAF-AO

L'Union Africaine a adopté la « CONVENTION DE L'UNION AFRICAINE SUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET DES FILLES »



L'Union Africaine a adopté le 14 février 2025 lors de sa 38^{ème} session ordinaire, la CONVENTION DE L'UNION AFRICAINE SUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET DES FILLES.

Le WiLDAF-AO salue l'adoption de cet instrument juridique novateur qui constitue une avancée louable dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles en Afrique.

En effet, ladite Convention vise d'une part à établir un cadre complet et juridiquement contraignant pour la prévention et l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, en Afrique, en s'attaquant aux causes profondes et aux facteurs de cette violence, en renforçant les mécanismes juridiques et institutionnels, et en promouvant une culture de respect des droits humains, de l'égalité des sexes et de la dignité des femmes et des filles

D'autre part, la Convention de l'Union Africaine sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles se veut un instrument qui s'assure que les États Parties renforcent une approche commune pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles, tout en agissant comme un stimulant pour un récit ouvert et un plaidoyer sur la violence à l'égard des femmes et des filles.

Le WiLDAF-AO félicite la Campagne le Genre est Mon Agenda (GiMAC) qui a pris sur elle d'initier ce projet et de travailler à l'adoption de ce nouvel instrument juridique qui vient bien à propos compléter le Protocole de Maputo en vue d'une protection plus efficace des droits des femmes et filles africaines.

Un rappel des statistiques sur les violences faites aux femmes et aux filles indique qu'en Afrique subsaharienne, plus d'une femme sur cinq (22 %) a été victime d'une agression sexuelle ou d'un viol avant l'âge de 18 ans selon des données inédites publiées en octobre 2024 par l'[Unicef](#) (Fonds des nations unies pour l'enfance). Au total, plus de 79 millions de femmes et de filles ont été victimes de viols et d'agressions sexuelles en Afrique subsaharienne.



L'Afrique a enregistré les taux les plus élevés de féminicide commis par un partenaire intime ou un proche avec **21.700 victimes**. C'est ce que révèle un rapport publié par ONU Femmes et l'ONUDC, intitulé Féminicides en 2023.

Dressant un tableau alarmant des violences sexuelles liées aux conflits le 23 avril 2024, l'ONU a précisé avoir vérifié **3.688 cas de viols** et autres violences sexuelles commis en temps de guerre en 2023, soit une « augmentation spectaculaire » de 50% par rapport à 2022. En RDC par exemple, au moins **113 000 cas ont été signalés par l'Organisation des Nations Unies (ONU)** pour la seule année 2023.

Au Soudan, le corps des femmes est transformé en champs de bataille. Le nombre de personnes nécessitant des services liés à la violence sexuelle a doublé depuis le début de la crise, atteignant 6,7 millions en décembre 2023, a indiqué [ONU Femmes](#), ajoutant que ce chiffre, selon ses estimations, est plus élevé encore aujourd'hui.

Au vu de ces chiffres alarmants, le réseau WiLDAF-AO compte sur la volonté politique de chaque État pour une ratification rapide et universelle de cet instrument qui vient à point nommé pour consolider les mécanismes existants de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles.

**Service Communication
WiLDAF-AO**

NOUVELLES DU MONDE

L'OMS publie de nouvelles lignes directrices pour prévenir les grossesses chez les adolescentes et améliorer la santé des filles



Afin de lutter contre la principale cause de décès dans le monde chez les filles âgées de 15 à 19 ans, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) publie aujourd'hui de nouvelles lignes directrices visant à prévenir les grossesses chez les adolescentes et les complications sanitaires significatives qui en découlent.

Ces lignes directrices préconisent, notamment, des mesures rapides pour mettre fin aux mariages d'enfants, prolonger la scolarité des filles et améliorer l'accès aux services et aux informations en matière de santé sexuelle et reproductive, autant de facteurs essentiels qui permettent de réduire le nombre de grossesses précoces chez les adolescentes du monde entier.

« Les grossesses précoces peuvent avoir de graves conséquences physiques et psychologiques pour les filles et les jeunes femmes et sont souvent le résultat d'inégalités fondamentales qui affectent leur capacité à déterminer leurs relations et leur vie », affirme la D^{re} Pascale Allotey, Directrice du Département Santé sexuelle et reproductive de l'OMS et du HRP, le programme spécial des Nations Unies en matière de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine. « Pour lutter contre ce problème, il faut donc créer des conditions propices à l'épanouissement des filles et des jeunes femmes, en veillant à ce qu'elles puissent poursuivre leur scolarité, être protégées contre les violences et la coercition, accéder à des services de santé sexuelle et reproductive qui respectent leurs droits, et disposer de véritables choix quant à leur avenir. »

Chaque année, ce sont plus de 21 millions d'adolescentes qui tombent enceintes dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Il s'agit pour la moitié d'entre elles environ de grossesses non désirées. Les grossesses précoces, qui ont des répercussions sur la scolarité des filles, leurs relations sociales et leurs perspectives d'emploi, peuvent créer des cycles de pauvreté intergénérationnelle qu'il est difficile de briser.

Elles comportent également de graves risques pour la santé, notamment des taux comparativement plus élevés d'infections et de naissances prématurées, ainsi que des complications dues à des avortements non sécurisés, liés à des difficultés particulières d'accès à des soins sans danger et respectueux des personnes.

Les raisons des grossesses précoces sont diverses et interdépendantes, notamment les inégalités entre les genres, la pauvreté, le manque d'opportunités et l'impossibilité d'accéder aux services de santé sexuelle et reproductive. Il existe une forte corrélation avec le mariage des enfants : dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, 9 naissances sur 10 chez les adolescentes concernent des filles qui ont été mariées avant l'âge de 18 ans.

Les lignes directrices recommandent que des efforts globaux soient déployés pour offrir des alternatives viables aux mariages précoces en renforçant la scolarisation, l'épargne et les perspectives d'emploi des filles. Si toutes les filles terminaient leurs études secondaires, on [estime](#) (en anglais) que les mariages d'enfants pourraient être réduits de deux tiers. Pour les filles les plus à risque, les lignes directrices recommandent d'envisager des mesures incitatives pour favoriser l'achèvement de l'enseignement secondaire, telles que des allocations financières ciblées ou des programmes de bourses d'études.

Elles recommandent en outre l'adoption de lois interdisant le mariage avant l'âge de 18 ans, conformément aux normes relatives aux droits humains, et la participation communautaire afin d'empêcher cette pratique.

« Le mariage précoce prive les filles de leur enfance et a de graves conséquences sur leur santé », selon la D^{re} Sheri Bastien, spécialiste de la santé sexuelle et reproductive des adolescents et adolescentes à l'OMS. « L'éducation est essentielle pour changer l'avenir des jeunes filles, tout en donnant aux adolescents – garçons et filles – les moyens de comprendre le consentement, de prendre leur santé en main et de lutter contre les profondes inégalités entre les genres qui continuent d'être responsables des taux élevés de mariages d'enfants et de grossesses précoces dans de nombreuses régions du monde. »

Les recommandations soulignent la nécessité de veiller à ce que les adolescents et adolescentes puissent accéder à des services de santé sexuelle et reproductive de qualité et adaptés à leurs besoins, y compris des méthodes de contraception. Dans certains pays, l'accès aux services est conditionné par le consentement d'un adulte, ce qui constitue un obstacle important à leur utilisation.

NOUVELLES DU MONDE

Les jeunes filles qui tombent enceintes doivent également pouvoir accéder à des soins de santé de qualité et respectueux de leur personne pendant et après la grossesse et l'accouchement, sans stigmatisation ni discrimination, ainsi qu'à des soins sécurisés liés à l'avortement.

Enfin, une éducation complète à la sexualité (en anglais) est essentielle, tant pour les garçons que pour les filles, afin qu'ils sachent où accéder aux services et comment utiliser les différents types de contraception. Il a été démontré qu'elle réduisait les grossesses précoces, retardait le début de l'activité sexuelle et améliorait les connaissances des adolescents et adolescentes sur leur corps et leur santé reproductive.

Ces lignes directrices sur la prévention des grossesses chez les adolescentes sont une mise à jour d'une édition précédente datant de 2011. Elles se concentrent particulièrement sur la lutte contre le mariage des enfants et l'amélioration de l'accès et de l'utilisation de la contraception par les adolescents et les adolescentes. Elles complètent les orientations de l'OMS relatives aux services de santé destinés aux adolescents et adolescentes, à l'éducation complète à la sexualité et à la violence fondée sur le genre.



Au niveau mondial, des progrès sont réalisés en matière de réduction des grossesses et des naissances chez les adolescentes. En 2021, on estimait qu'une fille sur 25 avait accouché avant l'âge de 20 ans, contre une sur 15 deux décennies auparavant. Des disparités importantes subsistent. Dans certains pays, c'est chaque année près d'une adolescente (15-19 ans) sur 10 qui donne naissance.

Source : <https://www.who.int>

RDC : le viol d'enfants atteint des proportions inégalées, selon l'UNICEF



Les violences sexuelles à l'encontre des enfants dans l'est de la République démocratique du Congo ont atteint un niveau tel que leur utilisation comme arme de guerre ne fait plus aucun doute, selon l'agence des Nations Unies pour l'enfance.

L'UNICEF signale que les enfants pourraient constituer près de la moitié des victimes des 10.000 cas de viols et violences sexuelles recensés aux mois de janvier et février dans le pays. Un chiffre effroyable à mettre dans le contexte de l'offensive menée depuis le début de l'année par les rebelles du M23, avec le soutien du Rwanda, contre le gouvernement de Kinshasa dans les provinces du Nord- et du Sud-Kivu.

Comme l'a résumé de manière glaçante James Elder, le porte-parole de l'agence, lors d'une conférence de presse, vendredi, à Genève, au cours des deux premiers mois de l'année, un enfant a été violé toutes les demi-heures en RDC.

« Il ne s'agit pas d'incidents isolés, mais bien d'une crise systémique. Certains des survivants sont des enfants en bas âge. C'est une arme de guerre et une tactique délibérée de terreur et cela détruit des familles et des communautés », a dénoncé M. Elder, qui s'exprimait par visioconférence depuis Goma, la principale ville du Nord-Kivu, désormais sous le contrôle du M23.

Une épidémie cachée de violences sexuelles

La crise est probablement pire que ne le suggèrent les chiffres rapportés par l'UNICEF. Selon le porte-parole, la stigmatisation, la peur et l'insécurité font que de nombreux cas ne sont pas signalés.

Face à l'ampleur des violences sexuelles en RDC, M. Elder a souligné l'urgence d'une intervention de la communauté internationale.



« À quoi devrait ressembler cette action ? Nous avons besoin d'efforts de prévention supplémentaires, de services centrés sur les survivants et de moyens sûrs et accessibles pour que ces derniers puissent signaler les abus sans crainte », a-t-il expliqué. « Les survivants doivent sentir que le monde les soutient, au lieu de les ignorer, et les auteurs doivent être traduits en justice ».

Coupes budgétaires

Cette situation désastreuse est exacerbée par une baisse de l'aide à destination du pays, où l'accès des survivants à des soins médicaux, un soutien psychologique et une assistance juridique est gravement entravé par les coupes budgétaires.

« Dans un hôpital que j'ai visité cette semaine, 127 survivants de viol n'avaient pas bénéficié de kits de prophylaxie post-exposition... ils ne reçoivent même plus les soins médicaux de base dont ils ont besoin », a déploré M. Elder.

Si le déficit de financement n'est pas rapidement comblé, l'Unicef estime que 250.000 enfants seront entièrement privés de services essentiels pour leur protection au cours des 12 prochaines semaines seulement.

Conséquences à long terme

La crise de financement va au-delà du soutien immédiat des survivants.

En 2026, les projections indiquent que 100.000 enfants en RDC pourraient ne pas bénéficier de vaccination contre la rougeole, deux millions ne seront pas dépistés pour la malnutrition et un demi-million n'aura pas accès à l'eau potable.

« Le coût de l'inaction n'est pas abstrait. Il se mesure en souffrances évitables et en avenir perdus », a averti James Elder.

Source : news.un.org

Quelques images de nos actions



La Coordinatrice de WiLDAF-AO Mme MBROU (au milieu) au panel du GiMAC à New-york



Visite de l'équipe du WiLDAF AO à Mme Nyaradzayi Gumbonzvanda à New-York dans les locaux de ONU-FEMMES



Séance de travail de la délégation du WILDAF-AO à New-York